



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

10 décembre 2021

## Convention Collective Nationale 55 secondes pour fixer le sort des personnels des CCI !

En moins d'une minute sur une heure trente d'audition devant la commission économique du 6 octobre dernier, le président de CCI France a réglé le sort de la convention collective nationale (CCN) des CCI. Face aux parlementaires, rapportant des analyses que nous n'avons jamais eues, ni défendues : « la CFDT l'a signée parce qu'elle s'est bien rendue compte que c'était une convention solide et sérieuse » (**sic**), pointant le blocage d'une intersyndicale : « disons le, je pense, verrouillée par la CGT qui a refusé de signer » (**sic**) ; le président s'est félicité d'un nouveau projet de loi permettant aux CCI de relancer les négociations de la convention collective nationale.

Opposer les deux syndicats que sont la CFDT et la CGT est un jeu aussi ancien que l'existence du syndicalisme. Nous déplorons la méthode utilisée tout autant que les attaques de nos collègues de l'intersyndicale qui sont une fois encore, dans leur dernière communication de fin novembre, tombés dans le panneau, prédisant l'avenir et prêtant elle aussi des propos et des intentions à la CFDT, qu'elle n'a jamais exprimés.

### Peut-être, est-il besoin de rappeler...

Dès janvier 2021 dans une lettre ouverte au collège employeur et aux représentants du personnel ([toujours consultable sur notre site](#)) nous avons partagé les raisons qui nous poussaient à signer cette convention. Lettre à laquelle ni les uns ni les autres n'ont eu le courage de répondre, en revanche l'intérêt qu'ils tirent à parler à notre place en déformant nos propos ou nos intentions n'échappe à personne.

**La signature de la convention collective était pour la CFDT-CCI la seule option raisonnable face à la volonté du gouvernement d'en finir avec le statut des CCI, en aucun cas elle n'était un gage d'adhésion.**

**Cette même volonté exécutée sans état d'âme par CCI France, a abouti à une convention collective sans ambition, dont le seul mérite était de permettre aux CCI d'avoir leur propre réglementation de base ouvrant la possibilité d'amélioration en région.**

JOYEUX NOËL !



Sans convention à ce jour, les salariés de droit privé ne bénéficient toujours pas d'un encadrement réglementaire pérenne de leurs droits et cette situation aboutit dans certaines régions à des pertes d'avantages en matière de mobilité, compte épargne temps, temps de travail. L'impact sur le statut n'est pas non plus négligeable, les négociations visant à le mettre en conformité avec la loi (congé de paternité, télétravail...) sont au point mort.

[facebook.com/cfdt.cci](https://facebook.com/cfdt.cci)

[twitter.com/cfdtcci](https://twitter.com/cfdtcci)

[www.cfdt-cci.com](http://www.cfdt-cci.com)

... / ...

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**



CHAMBRES  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE

10 décembre 2021

## Convention Collective Nationale

### Les nouvelles dispositions de cette fin d'année signent-elles la mort du statut ?

L'équation est un peu plus compliquée. L'article 12 du projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante (*on se demande bien quel lien le législateur a pu établir avec le sujet qui nous occupe...*) montre, s'il en était encore besoin, la volonté indéfectible du gouvernement de faire disparaître l'ensemble des statuts et des régimes spéciaux en France. Cette volonté va bien au-delà du simple cas des CCI.

La situation de blocage, loin d'avoir sorti le personnel de l'ornière n'a abouti qu'à un tour de vis supplémentaire, en intensifiant le processus par deux nouvelles dispositions : la restriction du périmètre de la Convention Collective aux seuls salariés de l'Établissement Public à Caractère Administratif (EPA) et l'application en cas d'échec de la négociation, de la convention collective SYNTEC, qui exclut de fait les enseignants.

**En ce qui concerne le statut, il est toujours d'actualité et ne s'éteindra que lorsque le dernier agent qui en bénéficiera quittera la CCI.**

**C'est cela que nous sommes déterminés à défendre à l'avenir, en continuant à le faire évoluer et en dotant les CCI de leur propre convention collective.**



### Les dangers d'un nouveau blocage

La décision de ne pas signer la convention collective est aujourd'hui lourde de conséquences pour l'ensemble des personnels. Laisser la main aux trois syndicats qui ne mesurent toujours pas, après de longs mois, ce qui est en train de se jouer, c'est courir le risque d'un nouveau blocage, qui serait sans aucun doute fatal au statut des CCI tant son sort est lié à celui de la CCN. Quant au processus d'accord, nous laissons à l'intersyndicale la responsabilité de l'analogie entre accord CCN et accords du Brexit, on en reste abasourdi tant le sort réservé aux pêcheurs et aux migrants semble lui avoir totalement échappé.

**Dans l'intérêt des personnels, la CFTD-CCI demande à la fois au collège employeur, qui tire avantage de la situation actuelle, et à l'intersyndicale, de revenir à des positions un peu moins radicales afin de retrouver un débat constructif.**

Vous partagez nos idées ?

**Rejoignez Nous!**

[facebook.com/cfdt.cci](https://facebook.com/cfdt.cci)

[twitter.com/cfdtcci](https://twitter.com/cfdtcci)

[www.cfdt-cci.com](http://www.cfdt-cci.com)

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**